

*SMICTOM*  
*de*  
*Sologne*

---

***Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères***

MARCHE PUBLIC  
DE PRESTATIONS DE SERVICES  
PROCEDURE ADAPTEE  
(suivant l'article 28 du Code des Marchés Publics)  
**Marché n°2/2013**

Règlement de Consultation  
(RC)

---

**OBJET DU MARCHE** : Acquisition d'un ensemble benne à ordures ménagères avec lève-conteneurs

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES** : Vendredi 17 Mai 2013 à 12 heures 00

Nota : le présent document est constitué de 7 feuilles

## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

### **SOMMAIRE**

#### **ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ**

#### **ARTICLE 2 : CONDITIONS DU MARCHÉ**

- \* 2-1 Etendue de la consultation
- \* 2-2 Maîtrise d'oeuvre
- \* 2-3 Décomposition en tranches et en lots
- \* 2-4 Complément à apporter au Cahier des Charges
- \* 2-5 Variantes
- \* 2-6 Option
- \* 2-7 Délai de validité des offres
- \* 2-8 Modifications de détails au dossier de consultation

#### **ARTICLE 3 : PRESENTATION DES OFFRES**

#### **ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ENVOI DES DOSSIERS**

#### **ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES**

- A ) Transmission sous support papier*
- B) Transmission par voie électronique*

#### **ARTICLE 6 : JUGEMENT DES OFFRES**

#### **ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

#### **ARTICLE 8 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

## **ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ**

La présente consultation concerne l'acquisition d'un ensemble benne à ordures ménagères avec lève-conteneurs.

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS DU MARCHÉ**

### 2-1 Etendue de la consultation :

Le présent appel public à la concurrence est un marché passé selon la procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

### 2-2 Maîtrise d'œuvre :

La maîtrise d'œuvre est assurée par : Le SMICTOM de Sologne

### 2-3 Décomposition en tranches et en lots :

**La présentation consultation comporte 2 lots.**

- Lot n° 1 – Véhicule porteur routier 19 Tonnes
- Lot n° 2 – Benne à ordures ménagères d'environ 16 m<sup>3</sup> simple flux avec lève-conteneurs

### 2-4 Complément à apporter au Cahier des Clauses Techniques Particulières

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au présent Cahier des Clauses Techniques Particulières.

### 2-5 Variantes :

Chaque candidat peut en outre présenter une proposition supplémentaire dérogeant aux dispositions techniques prévues au dossier de consultation (variante) en application de l'article 50 du Code des Marchés Publics.

### 2-6 Option

Le lot n°2 fait l'objet d'une option. Le candidat proposera un lève-conteneurs électrique comme prévu dans l'article 2 du Cahier des Clauses Techniques Particulières.

### 2-7 Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite des offres.

### 2-8 Modifications de détails au dossier de consultation :

Sans objet

**ARTICLE 3 : PRESENTATION DES OFFRES**

**Les candidats auront à produire un dossier complet**, en langue française, comprenant les pièces suivantes datées et signées **conformément aux articles 45 – 46 et 47 du Code des Marchés Publics**.

**Le candidat devra fournir :**

- les attestations conformes à l'arrêté du 4 mai 1994 modifié :
  - La déclaration du candidat dûment renseignée : formulaires DC 1 et DC 2
  - La déclaration du candidat, réf. DC5F portant renseignements permanents et remplaçant le formulaire MCL/DC/3/94EXP
  - déclaration du candidat, réf. DC6 portant renseignements particuliers
  - état annuel des certificats reçus (formulaire DC7)
  
- l'attestation sur l'honneur en matière de travail illégal ;
- l'attestation d'assurance (responsabilité civile) en cours de validité précisant la nature, le montant et la date d'expiration des garanties;
- l'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L.324-10, L.125-1 et L.125-3 du code du travail ;
- la copie du jugement prononcé à cet effet, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- l'extrait KBIS récent (moins de trois mois) (Art. R324-4 2°a du Code du Travail) ou le cas échéant, une carte d'identification justifiant l'inscription au répertoire des métiers (Art. R324-4 2°b du Code du Travail) ou un récépissé de dépôt de déclaration auprès du centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an (Art. 324-4 2°d du Code du Travail) ou justificatif au registre du commerce ou de la profession.

Les renseignements permettant d'évaluer les capacités techniques et financières du candidat :

- La déclaration concernant les effectifs du candidat pour les trois dernières années (en précisant le personnel d'encadrement, administratif et technique) ;
- La présentation des prestations de même nature, réalisées au cours des trois dernières années (indiquant notamment le montant, la date et le destinataire) ;
- La déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont dispose le candidat pour la réalisation des prestations ;
- La déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaire concernant les services auxquels se réfère le marché réalisé au cours des trois dernières années.

- L'acte d'engagement (cadre ci-joint à compléter) daté et signé par le représentant légal du candidat signataire du marché accompagné éventuellement de demandes de sous-traitance comportant tous les justificatifs fiscaux et sociaux, les références et l'agrément des conditions de paiement des sous-traitants,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières ci-joint, daté et signé à accepter sans aucune modification et comportant le cachet de l'entreprise,

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières ci-joint, daté et signé à accepter sans aucune modification et comportant le cachet de l'entreprise,
- Le Règlement de consultation ci-joint, daté et signé à accepter sans aucune modification et comportant le cachet de l'entreprise,
- Le mémoire technique dans lequel seront indiqués l'organisation et les moyens mis en œuvre.

#### **ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ENVOI DES DOSSIERS**

L'obtention du dossier se fera par le biais d'une demande écrite adressée au SMICTOM de Sologne, d'un téléchargement sur le site internet du syndicat ([www.smictomdesologne.com](http://www.smictomdesologne.com)) ou sur le site ([www.klekoon.com](http://www.klekoon.com)).

#### **ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES**

##### **A – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER**

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions

<p><u>Offre pour :</u> Acquisition d'un ensemble benne à ordures ménagères avec lève-conteneurs du SMICTOM de Sologne</p> <p>Lot n°</p> <p><b>NE PAS OUVRIR</b></p>
---

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avis de réception postal à parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

***Monsieur le Président du SMICTOM de LAMOTTE-SALBRIS***

ZI des Loaitières  
41600 NOUAN-LE-FUZELIER

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

##### **B – TRANSMISSION PAR VOIE ELECTRONIQUE**

Les candidats sont autorisés à transmettre leurs candidatures et leurs offres par voie électronique (art. 56 du Code des Marchés Publics, décret n° 2002-692 du 30 avril 2002).

Elles devront alors être déposées selon les modalités dématérialisées définies ci-dessous avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document à l'adresse internet suivante :

<http://www.klecoon.com>

Les documents constituant les réponses transmises par voie électronique devront être signés électroniquement, conformément à la directive européenne 1999/93/ce, au décret 2001-272 du 30 mars 2001 et aux articles 1316 à 1316-4 du code civil.

Le certificat électronique utilisé pour ces signatures doit être reconnu par la procédure électronique et détenu par une personne ayant capacité à engager le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation.

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Pour les soumissionnaires souhaitant répondre sous forme dématérialisée et afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure, ils devront tenir compte des indications suivantes :

#### FORMAT DES FICHIERS

Les formats compatibles que la personne publique peut lire sont

- .zip
- .pdf
- .doc
- .xls

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les «.exe»,...
- ne pas utiliser certains outils, notamment les «macros»,...

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

#### NOTA :

Le choix du mode de transmission est irréversible. Ainsi, le double envoi d'un pli sur support papier (ou, le cas échéant, sur support physique électronique n'est pas autorisé). Dans ce cas, les deux plis seront considérés comme non recevables.

#### ARTICLE 6 : JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué conformément à l'article 53 du code des marchés publics.

Seront recevables, les candidatures présentant des garanties techniques et financières au vu des déclarations et attestations présentées dans le dossier de candidature.

Le choix se fera sur les critères suivants :

**Pour le lot n°1**

- 1°) Technicité du matériel proposé en réponse au C.C.T.P. : 14 points
- 2°) Prix : 14 points
- 3°) Délais de livraison : 8 points
- 4°) Reprise du matériel existant : 4 points

**Pour le lot n°2**

- 1°) Technicité du matériel proposé en réponse au C.C.T.P. : 16 points
- 2°) Prix : 16 points
- 3°) Délais de livraison : 8 points

**ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats devront s'adresser au :

**SMICTOM de Sologne**  
ZI des Loaitières – 41600 NOUAN-LE-FUZELIER  
Tél : 02 54 88 58 28 – Fax : 02 54 88 58 08  
courriel : [smictomdesologne@orange.fr](mailto:smictomdesologne@orange.fr)

Les questions devront parvenir au SMICTOM. de Sologne au plus tard le lundi 6 mai 2013. Les demandes pourront être transmises par télécopie mais seront obligatoirement confirmées par courrier. Seule la date d'arrivée du courrier fera foi.

Toute réponse sera communiquée à l'ensemble des candidats au plus tard le lundi 13 mai 2013 (date d'envoi).

**ARTICLE 8 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation
- L'acte d'engagement
- Le cahier des clauses administratives particulières
- Le cahier des clauses techniques particulières (lot 1 et lot 2)

A Nouan-Le-Fuzelier, le 17 avril 2013

Le Président

Jean-Michel DEZELU



Lu et approuvé,

Le candidat